

SYNDICAT GENERAL

**Des personnels du GPMH
Et des personnels administratifs et de maintenance**

Du Port du Havre

www.cgt-gpmh.com

Le Havre, le 27 avril 2012

24 heures d'arrêt le 03 mai 2012

Suite à la réunion de la Commission Technique de la branche GPM-CCI, nous avons encore une fois fait le déplorable constat que les directions des établissements portuaires ne respectent pas les dispositions de la Convention Collective Nationale unifiée dans le cadre des reclassements.

Dans ce cadre, et pour bien marquer sa détermination, la FNPD appelle l'ensemble de ses adhérents de la branche GPM/CCI à observer un arrêt de travail de 24 heures, car le constat est clair sur les sujets suivants :

- ↳ *Non respect des classifications.*
- ↳ *Non respect des éléments entrant dans la composition du SBMH.*
- ↳ *Remise en cause des accords locaux.*
- ↳ *Des discussions stériles au plan local.*
- ↳ *Non respect de la date butoir du 03 mai pour les classifications.*

Toutes ces irrégularités sont constatées dans l'ensemble des établissements portuaires.

Afin de faire prendre conscience à l'UPF que les portuaires qui ont déjà payé un lourd tribut dans le cadre de la réforme ne se laisseront pas spolie de leurs droits sans rien dire, votre organisation syndicale relaye l'appel de la Fédération, et vous appelle à un arrêt de travail :

Du jeudi 3 mai 2012, à 6h

Au vendredi 4 mai, 6h

Sécurité et service aux opérateurs assurés, selon les modalités définies par l'organisation syndicale

Le Secrétaire Général,



L.DELAPORTE

Pour Info et Affichage